

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961
concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation
des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 15 octobre 2013, l'emblème du «Cour de justice de l'Union européenne», qui figure ci-après, est protégé conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. l'emblème



15 octobre 2013

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle